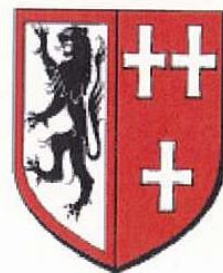


COMMUNE DE SCHALKENDORF

BULLETIN D'INFORMATION



N°24 - DECEMBRE 2022

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Une crise chasse l'autre, l'année dernière à la même époque j'en appelais à la responsabilité de tous pour lutter contre la Covid 19. Cette année j'en appelle à votre responsabilité dans notre comportement quotidien pour limiter les dépenses énergétiques. Il en va de la responsabilité de chacun de veiller à la bonne utilisation de l'éclairage et du chauffage. A ce titre, la commune a décidé de remplacer la vieille chaudière fioul de l'école par une chaudière à pellets. Avec son rendement accru et malgré un prix des pellets important, nous escomptons une économie annuelle de plus de 1.500 €. Concernant l'éclairage public, vos élus ont depuis de nombreuses années entamé la modernisation et le rajeunissement de notre parc avec la mise en œuvre de luminaires LED. Nous affirmons que l'éclairage public contribue à la tranquillité publique et à la sécurité de nos concitoyens. Dans cette optique, nous réaliserons non pas une coupure générale mais un abaissement important de la puissance entre 23h et 5h.

En cette fin d'année, je souhaiterais féliciter très sincèrement l'ensemble du personnel communal qui, tous les jours, œuvre pour faire de Schalkendorf un village où il fait bon vivre.

Avec l'ensemble du conseil municipal, nous nous rassemblons pour vous souhaiter de Joyeuses Fêtes et vous présenter tous nos Meilleurs Vœux pour 2023.

**Scheeni Wihnachde
un a gleckliches Neues Johr**

Votre Maire
Bernard KRIEGER



Meilleurs VOEUX



Les séances du Conseil Municipal

Séance du 24 janvier

- Création d'un comité social territorial commun compétent pour les agents de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et des communes membres souhaitant y adhérer, placé auprès de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre
- Approbation de la fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL)
- Le conseil décide par six voix pour, trois voix contre et une abstention :
 - que soit ordonnée la procédure d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier sur la commune de BUSWILLER avec extension sur les communes d'ETTENDORF, RINGENDORF et SCHALKENDORF
 - que le périmètre de la commune de SCHALKENDORF soit fixé comme suit
Section 4 : n° 156 à 172, 181 à 189 à intégrer dans le périmètre à remembrer
Section 4 : n° 214, 217, 218 à intégrer dans le périmètre à remembrer mais à maintenir en chemin d'exploitation
Section 4 : n° 367 à 369 parcelles à exclure du périmètre à remembrer
Section 9 : n° 305 chemin d'exploitation à exclure du périmètre à remembrer
- Jusqu'au vote du budget primitif 2022, il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites du montant autorisé soit 32.750 €
- Le conseil sollicite l'aide au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) pour le remplacement de la chaudière fioul de l'école
- Le conseil sollicite l'aide au titre du dispositif Climaxion de la Région Grand Est pour le remplacement de la chaudière fioul de l'école

Informations diverses

M. le Maire :

- informe de la mise en place en lisière de forêt par les chasseurs de panneaux d'interdiction pour les engins motorisés, les chevaux et les chiens
- présente le devis Gottri pour la plantation de 3 tilleuls au chemin vicinal. Devis bien trop élevé, 3 arbres seront achetés et plantés par la commune
- informe que les conifères abattus au cimetière ont été enlevés et broyés
- les copeaux ont été répartis dans les espaces verts autour de l'église et la table-banc installée au 2^e virage du chemin vicinal
- les sapins morts situés à l'ancienne décharge ont été enlevés. Les troncs et les copeaux ont servi à aménager un petit espace autour de cette table-banc

Séance du 21 février

- Le conseil sollicite l'aide de la CeA au titre du dispositif de contractualisation pour le remplacement de la chaudière fioul de l'école
- le Conseil Municipal délibère et approuve le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Lotissement Hoeffel, qui se résume comme suit :

Dépenses de fonctionnement	63.555,46 €
Recettes de fonctionnement	452.173,19 €
EXCEDENT	388.617,73 €
Dépenses d'investissement	379.901,88 €
Recettes d'investissement	100.000,00 €
EXCEDENT	279.901,88€
EXCEDENT GLOBAL 2021	108.715,85€
- Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget annexe Lotissement Hoeffel, dressé par le Receveur de Bouxwiller pour l'exercice 2021

- Le Conseil Municipal décide :
 - d'affecter le résultat de fonctionnement en report à nouveau au compte 002 de l'exercice 2022
 - d'affecter le résultat d'investissement en report à nouveau au compte 001 de l'exercice 2022
- Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2022 du budget annexe Lotissement Hoeffel qui se présente comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement	521.901,88 €
Dépenses et recettes d'investissement	400.901,88 €
- Le Maire présente le programme de travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes en forêt communale transmis par l'ONF.

Séance du 24 mars

- Le Conseil Municipal délibère et approuve le compte administratif de l'exercice 2021 qui se résume comme suit :

Dépenses de fonctionnement	151.722,39 €
Recettes de fonctionnement	274.619,59 €
EXCEDENT	122.897,20 €
Dépenses d'investissement	72.271,68 €
Recettes d'investissement	46.457,98 €
DEFICIT	25.713,70 €
EXCEDENT GLOBAL 2021	97.083,50 €
- Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion dressé par le Receveur de Bouxwiller pour l'exercice 2021
- Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2021 comme suit :
 - d'annuler le déficit d'investissement en affectant un montant de 25.713,70 € au compte 1068
 - d'affecter le résultat net global de 97.083,50 € en report à nouveau au compte 002 de l'exercice 2022.
- Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2022 qui se présente comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement	172.200,00 €
Recettes et recettes d'investissement	277.700,00 €
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022
 Par délibération du 8/04/2021, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts locaux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :	26,50 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	59,54 %

 Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas varier les taux d'imposition en 2022.

Informations diverses

M. le Maire :

- donne lecture d'un courrier de la SNCF du 21/3/2022 informant de la présence d'arbres à risque situés sur la ligne SNCF 161000 Mommenheim-Sarreguemines sur la parcelle communale section 05 n°54. Le Maire se rendra sur place pour constater ce qu'il y a lieu de faire.
- Informe que les arbres qu'il faudrait abattre sur la parcelle section 03 n° 78 (talus de la « Wigass ») appartiennent à M. Biersohn. Le Maire propose une action de nettoyage de la parcelle à l'automne avec le conseil municipal et M. Biersohn.
- propose une matinée de nettoyage limitée aux membres du conseil le 2 ou le 9 avril en fonction de la météo.
- rappelle que la collecte pour l'Ukraine se tiendra à la salle polyvalente le 26 mars 2022
- constitue le bureau de vote de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022.

Séance du 2 juin

- Le Conseil Municipal approuve la nouvelle composition du comité de l'association de chasse du Sandwald
- Adoption du référentiel M57 pour le budget principal de la commune et le budget annexe lotissement Hoeffel à compter du 1^{er} janvier 2023
- Cession parcelle 51 section 01 : ajourné
- Huguette Schmitt est désignée pour signer la DP de Bernard Krieger

Informations diverses

M. le Maire :

- donne lecture du mail du 30/5/2022 envoyé par Marie Greiner Marmillot au sujet de la vitesse à la sortie du village vers Pfaffenhoffen. Le Maire propose de lancer une étude en collaboration avec Mathieu SCHULLER, responsable du Centre d'Entretien et d'Intervention de Bouxwiller, Direction des routes, des Infrastructures et des mobilités rattaché à la CeA.
- Informe qu'un brise-vue sera installé sur la terrasse du logement communal

Séance du 21 juillet

- Le conseil municipal décide de procéder à la division foncière de la parcelle 51 en section 01
- Arrêt du service paie du Centre de Gestion du Bas-Rhin auquel la commune a adhéré au 1/1/2016. Adhésion à la paie à façon proposée par l'ATIP à compter du 1/1/2023
- A compter du 1/7/2022, les communes de moins de 3.500 habitants doivent choisir les modalités de publicité des actes de la commune, à savoir par affichage, par publication sur papier ou par publication sous forme électronique. Le conseil municipal décide d'adopter la publicité par affichage au tableau d'affichage de la mairie
- Mise à jour du plan communal de sauvegarde 2022
- Eclairage public : présentation des travaux envisagés rue Principale (3^e tranche)

Informations diverses

M. le Maire informe :

- que la chaudière à granulés a été installée par l'entreprise Greiner à l'école. Reste le silo à finaliser
- qu'il a pris contact avec la maçonnerie Schmitt d'Obersoultzbach pour des travaux à réaliser sur le caniveau longeant le bâtiment de l'école et qu'un devis de 5.487,75 € HT a été validé
- que les travaux de branchement d'eau potable à la mairie, du remplacement du poteau incendie n°1 et du remplacement du branchement d'eau potable au cimetière sont en cours de réalisation par le SDEA
- que la trésorerie de Bouxwiller fermera et sera transférée début septembre au service de Gestion comptable (SGC) de Sarre-Union

Séance du 6 octobre

- Signature de la convention-cadre pour la mise à disposition d'un médiateur du Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre de la Médiation Préalable Obligatoire (MPO)
- Révision du loyer et du montant des charges du logement communal
- Elaboration du plan communal de sauvegarde nouvelle trame 2022. Fredy Scholler est désigné conseiller municipal incendie et secours pour le mandat en cours
- Eclairage de Noël limité à un sapin et décorations en mairie
- Eclairage public : une réduction de puissance est à l'étude

Informations diverses

- La fête de Noël des personnes âgées de 65 ans et plus est fixée au dimanche 15/01/2023
- Le Maire présente le projet de mise à niveau de la station d'épuration de Niedermodern qui s'échelonne de 2023 à 2025, dont le coût est estimé à 1,7 M€ et qui sera pris en charge par les périmètres raccordés, à savoir :
Périmètre Val de Moder : La Walck, Niedermodern, Pfaffenhoffen, Uberach pour environ 1,1 M€
SIVU Moder-Rothbach : Bitschhoffen, Engwiller, Kindwiller, Uhrwiller/Niefern, Ringeldorf et Schalkendorf pour environ 500.000 €
Périmètre Bischholtz/Mulhausen : pour environ 100.000 €
- Le Maire présente les objectifs du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) en 2050, porté par la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021. La première étape de la trajectoire ZAN consiste, durant les dix prochaines années, à réduire de 50 % la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) par rapport à la consommation observée durant la décennie précédant la promulgation de la loi. Ce qui signifie qu'en 2027, les PLU devront réduire de 50% les terrains « artificialisables » et que les projets d'aménagement de lotissements ou autres devront être lancés avant 2025. Le projet de 2^e tranche de lotissement sur Schalkendorf devra être étudié dans les meilleurs délais.
- Le Maire informe avoir déposé plainte auprès de la Gendarmerie de Bouxwiller à la suite du dépôt sauvage trouvé près du pont SNCF

Séance du 1^{er} décembre

- Mise en place du plan communal de distribution d'iode stable en cas d'accident nucléaire
- Passage à la M57 développée, sans les obligations réglementaires de la M57 développée propre aux collectivités de plus de 3.500 habitants, au 1^{er} janvier 2023

Informations diverses

- Le Maire informe que les 3 arbres qui posaient un problème le long de la voie de chemin de fer ont été abattus par Jacky Muller
- Le Maire rappelle qu'il reste à programmer en janvier-février 2023 l'abattage de certains acacias situés sur le talus de la « Wigass »

Les procès-verbaux détaillés sont consultables sur le site internet de la CCHLPP
<https://www.hanau-lapetitepierre.alsace/actualite/sites-internet-des-communes>

Horaires d'ouverture de la Mairie

Maire, Bernard Krieger 1^{er} adjointe, Huguette Schmitt 2^e adjoint, Dany Gangloff	Jeudi	17h30 à 19h00
Secrétaire de Mairie, Christine Schmitt	Lundi, Mardi, Vendredi	8h30 à 11h30
	Jeudi	17h30 à 19h00
Coordonnées : ☎ 03 88 90 80 84 mairie.schalkendorf@vialis.net		

Salle du conseil



La salle du conseil est achevée et le nouveau mobilier installé

Lotissement Hoeffel (rue des Quatre Vents)

Les travaux de construction des maisons individuelles se poursuivent à un niveau soutenu. La plupart des logements sont d'ores et déjà occupés et nous avons le plaisir d'accueillir les nouveaux arrivants.

A terme, neuf couples viendront vivre dans cette zone calme et pittoresque. Une dizaine d'enfants, tous susceptibles de fréquenter nos écoles du RPI, viendront égayer le quotidien du village.

Les travaux de voirie définitive et la pose des derniers candélabres se feront au printemps, probablement au mois d'avril. La commune profitera de ces travaux pour réaliser divers aménagements destinés à la protection contre les coulées de boues.

Par ailleurs, nous procéderons également à la pose d'un revêtement en grave-bitume d'une partie de la rue des Jardins.



Remplacement de la chaudière fioul

Notre société aspire légitimement à un mode de vie plus écologique, plus juste, plus durable et lutte contre le changement climatique. La transition énergétique, entre autres, est un défi à relever. Ainsi le gouvernement, la Région et la CeA apportent un soutien financier aux projets favorisant la transition énergétique et l'économie circulaire. La commune a souhaité profiter de ces aides et a décidé le remplacement de l'ancienne chaudière fioul non-condensation du bâtiment communal, abritant l'école, la bibliothèque et un logement au 1^{er} étage, par l'installation d'une chaudière aux granulés de bois « Ökofen » avec vis de dessilage et moteur d'aspiration.

Les travaux ont été réalisés cet été par l'entreprise Greiner Energies et comprenaient en outre :

- le démontage de la chaudière existante et des équipements hydrauliques et évacuation
- le déplacement du chauffe-eau mural
- le remplacement du groupe de ventilation VMC
- le tubage en inox du conduit de fumées dans son intégralité
- la ventilation haute et basse, vers l'extérieur pour la haute

La gestion des 2 réseaux est indépendante via la régulation (courbe de chauffe, programmation et thermostat d'ambiance) et la connexion à distance via smartphone et connexion chez ÖKOFEN et chez l'installateur a été mis en place pour le diagnostic et la surveillance.



L'entreprise a également fourni le plan d'exécution pour la fabrication du silo. Le matériel a été acheté directement par la commune et le silo installé par le Maire Bernard Krieger, l'adjoint Dany Gangloff et l'employé communal David Wanke.

L'investissement a été subventionné à hauteur de 80% selon plan de financement ci-après :

Autofinancement		4 732,78 € HT
DSIL	Dotation accordée (30%)	7 099,16 € HT
Région GrandEst	Aide accordée (45%)	10 648,75 € HT
CeA	Aide sollicitée (5%)	1 183,19 € HT
COÛT TOTAL DE L'OPERATION		23 663,88 € HT

Caniveau école

Nous constatons depuis de nombreuses années, après chaque épisode de pluie, des infiltrations d'eau dans le sous-sol de l'école. Un diagnostic rapide nous a montré que le caniveau devant le mur était poreux et que surtout le collecteur situé au bout du bâtiment était mal mis en œuvre et s'était cassé avec le temps.

L'entreprise de maçonnerie Schmitt d'Obersoultzbach a été retenue pour la réfection du caniveau, la pose de conduits de drainage et d'écoulement et la mise en place d'un collecteur de plus grande taille. Depuis l'achèvement de ces travaux, la cave de l'école est à nouveau asséchée et le silo à granulés protégé.

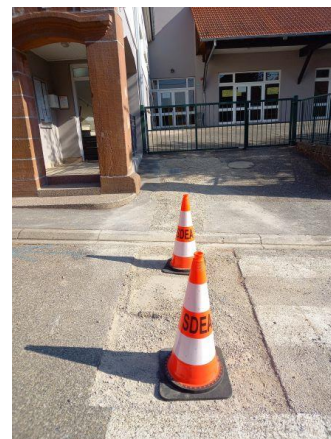


Travaux SDEA

Depuis quelques temps, nous avons fait le constat d'un manque de pression d'eau au niveau de la salle polyvalente. Celle-ci était alimentée depuis le vieux réseau d'eau de l'école par une conduite de faible diamètre complètement obturée par le calcaire. Nous avons donc demandé au SDEA de nous réaliser un raccordement direct du bâtiment.



Nous avons également profité de la présence du syndicat pour remplacer la vanne du poteau du cimetière par un modèle protégé antigel.



Eclairage public et éclairage nocturne



Nous allons poursuivre le remplacement des anciens luminaires de la rue Principale par des appareils utilisant la technologie LED, moins énergivore et moins sujet à pannes. Ainsi le haut de la rue sera doté de 9 nouveaux candélabres judicieusement répartis en lieu et place des six anciens modèles.

A l'issue de ces travaux ne subsisteront plus que les lampes à iodures du bas de la rue Principale et les deux de la rue de l'Eglise. Les luminaires « boules » de la rue Waesserling et de la rue Bellevue devront eux être règlementairement remplacés d'ici 2025.

Par ailleurs le conseil municipal a décidé de ne pas réaliser de coupure totale de l'éclairage public en période nocturne. Cette décision est motivée par des raisons de sécurité et de tranquillité. Nous réaliserons en revanche sur l'ensemble des luminaires un abaissement de puissance de 80% sur la période 23h – 5h. Cet abaissement nécessite des travaux complémentaires sur les luminaires en question avec en particulier le remplacement des drivers (organes de commande) sur les plus anciens d'entre eux.

Plan communal de sauvegarde



Le **plan communal de sauvegarde (PCS)** a été mis en place en octobre 2022 sur demande de la Préfecture du Bas-Rhin. Considérant que la Commune de Schalkendorf est exposée à des risques tels que : *inondation, incendie bois et forêts, sismique, tempête, canicule*, il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise.

Pour gérer une crise, quelles que soient sa nature et son ampleur, le maire doit pouvoir s'appuyer sur des moyens et des procédures préalablement définis. C'est tout l'enjeu du PCS, dont le document

rassemble l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Le PCS a aussi une dimension intercommunale. La Communauté de communes de Hanau-La Petite, destinataire des PCS de toutes les communes, doit mettre en place des procédures pour mettre en commun des ressources humaines et matérielles en cas d'évènements déclencheurs d'un PCS sur son territoire

En annexe de ce PCS, le **Plan Communal de Distribution des comprimés d'iode**

Il a pour objectif d'organiser ce dispositif à l'échelle de la commune, il définit l'alerte de la population, la conduite à tenir pour se rendre sur le lieu de distribution et l'organisation du centre de distribution sur la commune, qui est fixé à la mairie.

En cas d'accident nucléaire, la prise d'iode stable sous forme d'iodure de potassium diminue considérablement le risque de cancer de la thyroïde provoqué par l'inhalation d'iode radioactif. Ce médicament empêche en effet la fixation d'iode radioactif sur la glande thyroïde.



Rappel sur les autorisations Urbanisme

Quel que soit votre projet que vous comptez entreprendre, **il est impératif de vous renseigner auprès de la mairie avant commencement des travaux** et vous devez obligatoirement obtenir, soit un permis de construire, soit une déclaration préalable aux travaux en conformité avec le PLUi du Pays de Hanau !

La commune est le point de passage obligatoire pour toute demande, c'est elle qui prend la décision après consultation du service instructeur.

Le PLUi peut être consulté sur la plateforme www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Les différents formulaires sont disponibles sur le site <https://www.service-public.fr>

Vos démarches en ligne



SVE (Saisine par voie électronique) ADS (Application du droit de sol)

Dans le Bas-Rhin, ce sont 462 communes, dont Schalkendorf, qui sont accompagnées par l'ATIP (l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) pour mettre en place la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme et proposer un téléservice performant au profit des particuliers comme des professionnels.

Depuis le 3 janvier 2022, la SVE s'applique aux demandes d'autorisations d'urbanisme.

Vous pouvez désormais saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de votre dossier qu'un dépôt physique.

Comment faire ?

Je prépare mon dossier

Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, vous pouvez préparer votre demande en vous rapprochant des services de la commune, qui seront à même de vous guider à chaque étape :

- ⇒ **Vous renseigner sur les règles d'urbanisme qui s'appliquent à votre terrain** (Plan local d'Urbanisme Intercommunal)
- ⇒ **Choisir le formulaire CERFA adapté à votre projet**
- ⇒ **Adapter les pièces constitutives de votre demande à votre projet et à sa localisation et veiller à leur qualité pour garantir au mieux la complétude de votre dossier**
- ⇒ **Connaître les délais d'instruction et anticiper votre calendrier de réalisation**

Je dépose mon dossier en ligne

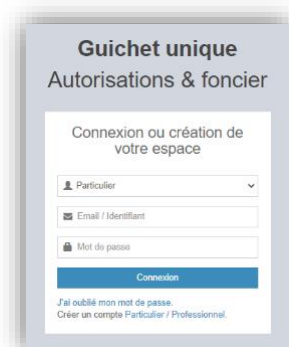
Connectez-vous au téléservice : <https://appli.atip67.fr/quichet-unique>

et créez votre compte

Vous recevrez un mail de confirmation de création de votre compte (vérifier votre courrier indésirable !)

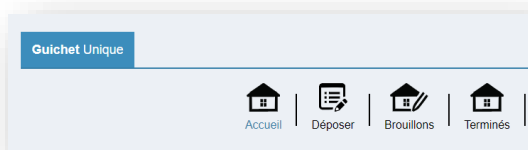
Attention ! Seule l'utilisation de cette téléprocédure vaut dépôt.

Aucun envoi par mail ne sera traité !



Cliquez sur « Déposer »

et Suivez les différentes étapes !



Baux de chasse

L'ensemble des communes alsaciennes et mosellanes devront songer en 2023 au renouvellement des baux de chasse. En effet, en application du droit local alsacien-mosellan, les baux de chasse des lots communaux sont consentis pour une durée de 9 ans. Les baux 2015-2024 en cours se termineront le 1^{er} février 2024.



La nouvelle période de location des chasses implique pour les communes de se préparer dès à présent à la campagne de renouvellement des baux, notamment par :

- la création d'une commission communale consultative de chasse
- la constitution du lot de chasse
- la définition du choix du mode de mise en location : gré à gré ou adjudication publique
- le choix du locataire

En amont la recherche et l'interrogation de tous les propriétaires fonciers sur la destination du produit de la location de chasse sont indispensables. Ainsi, tous les propriétaires de terres agricoles situées sur l'emprise du lot de chasse seront consultés en 2023 pour se prononcer sur l'affectation du produit de la chasse qui, à Schalkendorf, est affecté au budget communal.

STEP de Pfaffenhoffen/Niedermodern

La réhabilitation de la station d'épuration (STEP) de Niedermodern est à l'étude et programmée sur les trois prochaines années.



SDEA

Mise en service : 1994

Capacité :
11000 Équivalents-Habitants
(60 g DBO₅/EH)

15454 Équivalents-Habitants
(55 g DBO₅/EH)

Débit : 360 m³/h

COMMUNES RACCORDÉES (13) :

Périmètre Val de Moder : La Walck, Niedermodern, Pfaffenhoffen, Uberach

SIVU Moder-Rothbach : Bitschoffen, Engwiller, Kindwiller, Nieffern, Ringeldorf, Schalkendorf, Uhrwiller

Périmètre de Bichholtz-Mulhausen

Milieu récepteur : la Moder

Les travaux à réaliser sont conséquents et représentent un coût total estimé à 1,7 M€

Travaux à réaliser sur la file « eau » :

- Dégrilleur grossier, modification portique
- Dégrilleur fin
- Pompe de relevage bio
- Remplacement des surpresseurs d'air
- Électricité, automatisme, télégestion, supervision
- Pompes de recirculation + asservissement en VF
- Rénovation du local de commande
- Déphosphatation physico-chimique : remplacement cuve chlorure ferrique + nouveau coffret de dosage
- Réparation des ouvrages
- Voirie, gaines, conduites enterrées
- Divers (vidange, dessablage, frais Moe...)
- Remplacement des membranes (régie)

Coût : ~ 900.000 € H.T.

Filière eau : dégrillage grossier, pompes de relevage, pompes de recirculation, débitmètre, surpresseurs à vis, augmentation du débit, remplacement membranes, rénovation complète des installations électriques...

Travaux à réaliser sur la file « boue » :

Modification du local de déshydratation (socles, chapes, carrelage, peinture, portes, révision de l'étanchéité) :	150.000 € H.T.
Déshydratation par centrifugeuse :	250.000 € H.T.
Conditionnement des boues (centrale préparation polymère, pompe polymère pur/dilué...) :	40.000 € H.T.
Tuyauterie, transfert des boues, sondes MES, débitmètres :	50.000 € H.T.
Mélangeur à socs, convoyage des boues déshydratées vers l'aire de stockage (vis) + chaulage :	120.000 € H.T.
Électricité, automatisme :	80.000 € H.T.
Ventilation, chauffage :	25.000 € H.T.
Divers (honoraires MOe, CSPS, diagnostic amiante) :	60.000 € H.T.

Montant total : ~ 800.000 € H.T.

Filière boue : rénovation complète de la filière boue (remplacement du filtre à bande presseuse par une centrifugeuse + post chaulage + transfert vers l'aire à boue.

Ces travaux seront financés par les trois entités gestionnaires de la station, à savoir :

- Val de Moder	65%, soit	1.105.000 €
- SIVU Moder/Rothbach	30%, soit	510.000 €
- Commission Bischholtz/Mulhausen	5%, soit	85.000 €

Diverses subventions seront demandées, mais nous n'avons aucune garantie quant à leur obtention. Les travaux démarreront début 2024 et s'étaleront sur environ 1 an.

Stationnement des véhicules sur la voie publique



Nous rappelons que les trottoirs ne sont pas considérés comme des places de parking continues. Est considéré comme :

- **abusif** : un véhicule qui stationne de manière ininterrompue plus de 7 jours sur la voie publique sans mouvement
- **dangereux** : un arrêt ou un stationnement à partir du moment où il masque la visibilité et constitue un danger pour les autres usagers, à proximité d'intersection ou de virage par exemple.

Bibliothèque



Les Permanences à la Bibliothèque de Schalkendorf se tiennent le 1^{er} et le 3^e mercredi de chaque mois de 18h à 19h et sont assurées par Huguette, et, en cas de son absence, par Corinne ou Céline.

La bibliothèque pourra être ouverte sur rendez-vous pris préalablement avec Huguette Schmitt (07 82 40 47 09) ou Corinne Marchal (06 74 72 69 40) et la commande de livres auprès de la Bibliothèque Départementale est toujours possible.

Comme les années précédentes, Céline, Corinne, Estelle et Paul vont régulièrement dans les écoles du RPI pour initier nos enfants à la lecture.

L'ETAGERE A LIVRES est approvisionnée régulièrement et semble attirer bon nombre de lecteurs.

A titre de rappel, « **Lirà'Schalk'** » se tient tous les derniers vendredis du mois à 20 h, soit au 42, rue principale « Unser Bistrot », soit à la Laiterie pendant les mois d'hiver. Tout nouveau passionné de lecture sera le bienvenu.

L'équipe se compose de Céline Breton, Barbara Hector, Estelle Hess, Corinne Marchal, Paul Pfeiffer, Huguette Schmitt, Magali Lagarrigue, Paulette Legrand et Janine Mehl.

Clos d'Or - 42, rue Principale

Ouverture du Bistrot au Clos d'Or à Schalkendorf

Une association qui a pris le nom de « Unser Bistrot », a été créée pour faire vivre le bistrot du Clos d'or. Contrairement aux 14 juillet précédents, ce sont les membres de l'association qui ont eu l'honneur de recevoir les nombreux participants venus passer un moment de convivialité et de partage dans ce lieu insolite.

L'idée d'une telle association avait été lancée avec l'apparition de la Covid et la confection de masques qui, à l'époque, faisaient grandement défaut. A ensuite été créé un atelier de confection d'articles de décoration avec l'objectif d'organiser une petite vente pour les fêtes de fin d'année au profit de l'association.

Les activités ont bien repris avec l'organisation d'abord d'une petite manifestation le 13 juillet 2021 et ensuite d'un moment de convivialité et de partage en novembre 2021 avec la participation de l'association D'Kerichendorf. L'association, sous la présidence de Dany Gangloff, a des idées et a organisé un petit marché de Noël avec une vente d'articles de décoration.



Comme toujours, la possibilité est laissée à tout un chacun de se rendre au lieu d'échange d'habits « Où t'as tout à l'œil ». Le concept consistant à valoriser les habits ou les chaussures pour une deuxième vie et à participer ainsi à la lutte contre la consommation à outrance. L'espace est ouvert sur rendez-vous à prendre auprès de Nadia (0659405127), les dépôts pouvant se faire sans rendez-vous dans des bacs de récupération prévus à cet effet dans la cour.

La Pommeraie de Schalkendorf : une année mitigée

Depuis 1996, les membres de la Pommeraie essaient de s'occuper des vergers de Schalkendorf. Ils ne sont plus aussi nombreux qu'au départ, mais leurs motivations restent intactes : disposer de fruits provenant de leurs propres arbres, démontrer qu'ils sont aussi bons que ceux du commerce, replanter des arbres et les entretenir un minimum.

Le climat exceptionnel de l'été dernier a entraîné des récoltes réduites, différentes suivant les endroits de la commune. Nos arbres de plein vent étaient aussi sujets à l'alternance de production, l'année passée les pommiers par exemple ayant produit abondamment. Mais les membres de l'association ont pu récolter des pommes dans les vergers gérés par La Pommeraie. Le verger conservatoire le long de la route communale, où l'on recense une soixantaine de pommiers, et le verger "école" au sud du village, avec une trentaine d'arbres hautes et moyennes tiges et autant d'arbres basses tiges, ont permis quelques récoltes. Ces vergers en prairies nécessitent un entretien de fauche et de taille durant l'année. La bonne volonté des membres bénévoles est nécessaire, mais un renouvellement de génération est à prévoir dans les années à venir. Tout habitant(e) de la commune est donc bienvenu(e) à La Pommeraie !

Les séances de taille ou de greffage, permettent aux non-initiés de se familiariser avec la vie d'un arbre fruitier et la distillation de certaines productions peut intéresser ceux qui ont beaucoup de fruits. S'il est difficile d'enrayer la disparition des vieux arbres, chaque année des plantations sont effectuées sur les terrains communaux ou privés. Il faut que des arbres fruitiers subsistent dans notre environnement, la biodiversité et le paysage arboré doivent rester des atouts de notre campagne.

Vous voulez recevoir les informations sur les cours et activités de la Pommeraie ?
N'hésitez pas à communiquer vos coordonnées.

Pour soutenir ou rejoindre la Pommeraie, n'hésitez pas à adhérer (ou à renouveler votre adhésion) en envoyant : Nom, Prénom, Adresse, Téléphone , Adresse électronique, à
La Pommeraie - 79, rue Principale 67350 Schalkendorf mail : jeromevdw67@gmail.com
Cotisation annuelle : 5 Euros.



Cours de taille organisé par la Pommeraie au verger école le 19 février 2022



Greffage : à gauche, en couronne (mirabelle de Nancy sur prunier Myrobolan)
à droite, anglaise compliquée (pommier sur porte-greffe M111)



Récolte du foin après fauchage du verger conservatoire (chemin vicinal au nord du village), juin 2022



Pomme d'Api : l'origine de cette variété est ancienne, on suit sa trace depuis le 17^{ème} siècle, même si son arbre d'origine reste controversé, provenant de Rome ou de Bretagne...

Société de Tir « Wilhelm Tell »

Après deux années de pause, la société de tir "Wilhelm Tell" a reconduit l'organisation de ses fêtes annuelles.



Le deuxième dimanche du mois d'août s'est tenu le concours de tir, auquel ont participé les sociétés de tir de Bosselshausen, Huttendorf, Uhlwiler, Wahlenheim et Wickersheim, selon un rituel établi depuis de nombreuses années. La partie récréative s'est déroulée dans la cour de l'école et a rencontré un franc succès. Ambiance musicale par l'homme-orchestre « Olivier », buffet, buvette, tombola ont été assurés tout au long de la journée par les bénévoles de l'association. Les heureux tireurs récipiendaires des différentes catégories en individuel ou en équipe ont été mis à l'honneur à l'issue de la partie sportive par la remise de coupes.

Rendez-vous à noter pour le deuxième dimanche du mois d'août 2023
La société de tir, créée en 1963, fêtera son 60^{ème} anniversaire

Septième édition de la marche d'automne le 1^{er} dimanche octobre

Les premiers randonneurs sont venus s'inscrire dès 9 h 30. Ils ont été près d'une cinquantaine à entamer la marche sur un circuit fléché de 5 km ou de 10 km, sous un ciel qui s'est voulu clément jusqu'à midi.

Le circuit a conduit les marcheurs par le Sandbesch pour traverser le pont SNCF, descendre par la forêt vers la voie ferrée et longer ensuite celle-ci vers l'étang de pêche d'Obermodern où se trouvait le poste de ravitaillement. A partir de là, le petit circuit a mené les moins courageux par le chemin vicinal vers le village, alors que le grand circuit a dirigé les marcheurs vers la route reliant Obermodern à Buswiller pour les faire revenir par la crête et le nouveau lotissement.

A l'issue du parcours, les marcheurs ont retrouvé les non-marcheurs dans la salle polyvalente du village pour déguster la soupe aux pois dans la joie et la bonne humeur.



Et l'année s'est terminée sur une note sympathique autour de tartes flambées/pizzas le 19 novembre 2022 à la salle polyvalente.

Amicale des sapeurs-pompiers

Les pompiers au fourneau lors des soirées TF/Pizzas et de la fête d'été

Après les quelques mois de pause imposés par la crise sanitaire, la soirée Tartes Flambées/Pizzas du samedi 21 mai a rencontré un succès absolument inédit.

L'amicale n'a pas non plus lésiné à se lancer dans l'organisation de sa fête traditionnelle d'été le premier samedi du mois d'août.

C'est autour du Président de l'amicale, Didier Dreger, que l'ensemble de l'équipe s'est attelé aux différentes tâches nécessaires à la réussite de ces manifestations.

L'amicale a le privilège de voir se déplacer les habitués et de recevoir des villageois, des groupes de pompiers venus de La Walck, de Zutzendorf, de Buswiller-Ringendorf, des footballeurs de Kindwiller, mais aussi des personnes issues des communes voisines.



Halloween

Les fantômes de retour à Schalkendorf : tous les enfants étaient ravis d'avoir pu renouer avec cette tradition celte et bien établie chez nous maintenant et se déguiser pour l'occasion. Les rues de Schalkendorf ont été envahies à la tombée de la nuit par une impressionnante cavalcade de fantômes, de monstres, de sorcières, et autres zombies.

Petits, moyens et grands ont, en quête de friandises, frappé aux portes des pauvres villageois qui ne pouvaient que s'incliner devant toutes ces terreurs, dont le passage a déjà été annoncé dans le courant de l'après-midi par deux petits monstres.



Rencontre des aînés

Après deux années d'interruption, le rendez-vous mensuel des aînés a enfin pu reprendre le dernier vendredi du mois d'avril à la grande satisfaction de tous les adeptes, dont le nombre s'est malheureusement réduit. Que ce soit pour taper la belote ou tout simplement pour échanger les uns avec les autres, tous se sont retrouvés avec un énorme plaisir et attendent avec impatience le rendez-vous du dernier vendredi du mois à la Laiterie de Schalkendorf.

Un appel est lancé à toutes et à tous qui souhaiteraient rejoindre le petit groupe dans l'espoir de pouvoir accueillir de nouveaux membres.



Antoine Brahim sur les traces des jeux olympiques : l'aventure se poursuit

Freiné par les aléas du moment, Antoine n'a pas encore participé à un voyage. Entre covid et guerre en Ukraine, le séjour Finlande et Suède prévu en octobre 2022 n'a pu se faire. Il a participé à l'organisation des jeux régionaux de la jeunesse à Mulhouse avec la classe académique Millat Coubertin dont il fait partie. Ils se sont rendus mercredi 22 juin au CREPS de Mulhouse afin de préparer cette rencontre "UNSS journée olympique". Jeudi 23 juin environ 800 collégiens d'Alsace, dont 22 élèves du collège du Bastberg, ont pu participer à cette journée. Des ateliers sportifs étaient proposés sur les 5 sites (stade de l'Ill, cockrouri, stade nautique, gymnase universitaire et CSRA Mulhouse) qui représentaient les 5 anneaux olympiques.



Ces ateliers sportifs (foot, basket, handball, curling, boxe, lutte, pêche, apnée, handisport) ont été précédés d'une cérémonie d'ouverture et à l'issue de celle-ci, d'une cérémonie de clôture. Antoine et ses camarades se sont fait remettre un diplôme de jeune organisateur. Vendredi 24 juin Antoine s'est rendu avec les 9 autres élèves de la classe Millat Coubertin et l'enseignant référent à Lausanne, pour la visite du musée olympique.



SOFEMA : des Nigériens en visite

Après une dizaine d'années d'aide à des groupements de femmes, depuis 2019 la SOFEMA Alsace soutient un projet d'accompagnement de jeunes en difficulté à Dogondoutchi au Niger. Beaucoup de jeunes sont livrés à eux-mêmes, abandonnent leur famille et vivent dans la rue.

Un projet d'accueil et d'accompagnement de ces jeunes s'est mis en place grâce au RAIL (Réseau d'Aide aux Initiatives Locales), une ONG nigérienne partenaire. Un éducateur et un animateur ont identifié ces jeunes organisés en bandes lors de maraudes. Ils essaient de gagner leur confiance pour les faire venir au Centre Way Kai lors de permanences. Là ils peuvent retrouver des adultes qui les écoutent, leur proposer des activités diverses et leur offrir un repas. L'objectif est de leur faire prendre conscience de leur situation, de leur permettre d'accéder à un point d'eau pour leur hygiène, d'en récupérer une vingtaine dans une classe d'alphabétisation et d'essayer de les orienter, du moins les plus âgés, vers une formation professionnelle. C'est ainsi que depuis le début de l'année, un premier groupe a été formé au maraîchage et bénéficie actuellement d'une parcelle de terrain à cultiver, encadré par un agent communal de l'agriculture. Ils pourront intégrer le groupement de producteurs s'ils respectent leurs engagements. La même démarche va s'appliquer en 2023 avec d'autres jeunes identifiés et dans d'autres corps de métiers.



Toutes ces informations nous ont été livrées par la délégation nigérienne, le maire de la commune de Dogondoutchi et les deux agents du RAIL qui s'occupent du projet sur place, que nous avons accueillis à Schalkendorf. Ils ont pu rencontrer des membres de la Sofema Alsace, d'autres associations qui œuvrent au Niger (AJAM à Ringendorf et Mémoires de Femmes à Ingwiller) et répondre à nos questions. Le dialogue direct avec nos partenaires ne peut que favoriser nos relations et nous faire mieux comprendre pourquoi des jeunes se retrouvent dans cette situation, ainsi que les défis d'un pays confronté à d'énormes problèmes économiques mais aussi humains.

Paul Pfeiffer



RPI

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le 7 octobre 2022. Ont été élus :

Titulaires : M. Scholler, Mme Kapfer, Mme Abely et Mme Felden

Suppléants : M. Abely, M. Lambs, Mme Formosa et Mme Veit

Dans le cadre du parcours culturel et scientifique, la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre s'engage aux côtés de l'Inspection de l'Education Nationale des Vosges du Nord et de Saverne à favoriser le développement de l'ouverture culturelle de ses jeunes habitants. Le Parcours culturel et scientifique a pour vocation de sensibiliser l'ensemble des élèves du territoire à l'art, à la culture et aux sciences grâce à la découverte des structures pédagogiques et patrimoniales locales. Les sorties envisagées sont :

- Maisons des Rochers Graufthal : toutes les classes du RPI
- Musée Lalique de Wingen-sur-Moder : GS/CP et CM1/CM2
- Le Relais des Arts à La Petite Pierre : PS/MS et GS/CP
- Château de Lichtenberg : CE1/CE2 et CM1/CM2
- Ecole de musique d'Ingwiller : PS/MS et CE1/CE2.

Et aussi d'autres projets : sortie raquettes (GS/CP, CM1/CM2), école et cinéma (PS/MS,GS/CP), Théâtre du Marché aux Grains et projet horticulture (CM), rencontre avec Anne Chabert dans le cadre dessine-moi un jardin (PS/MS et GS/CP). Les classes de CM et de CE sont déjà allées au cinéma.

APERPI (Association des parents d'élèves du RPI)

Après deux ans de pause, les enfants du RPI ont enfin pu refaire la fête. Organisée par l'APERPI sous la houlette de sa présidente, Catherine Abely, la kermesse de l'école s'est tenue le vendredi 24 juin.

La fête a démarré avec le lancement du spectacle par la directrice du RPI, Mme Carole Muller, qui, dans son allocution de bienvenue, a remercié les municipalités des trois communes pour la prise en charge des frais afférents à la fête, Schalkendorf notamment pour la mise à disposition gratuite des locaux, mais surtout les parents d'élèves qui ont organisé cet évènement.

La partie récréative de la fête s'est déroulée dans un premier temps devant le stand de tir au-dessus de la salle polyvalente et s'est poursuivie dans la cour de l'école. Interprétations musicales, chants et percussions étaient présentés par les élèves et ont ravi l'ensemble du public. A l'issue de la partie récréative, tous ont pu se retrouver et se restaurer autour de tartes flambées, knacks et pâtisseries. Cette kermesse a remporté un vif succès et rendez-vous est donné le vendredi 23 juin 2023.



Voilà maintenant 2 ans que l'association APERPI a vu le jour, et nous regrettons le peu de parents qui répondent présents. Elle est composée de Catherine Abely, présidente, Alizée Felden, trésorière, Elodie Formosa, secrétaire, Stéphanie Veit et Christian Scholler, assesseurs. N'hésitez pas à les rejoindre. Contact : aperpi67@gmail.com

Les actions prévues au courant de la présente année scolaire : vente de sapins (déjà réalisée), deux ventes de fromages du Jura, vente de bonbons, vente de produits de la marque « Boehli » et la kermesse de fin d'année.

Cartes d'identité/Passeports

Pour rappel : les demandes de Cartes Nationales d'Identité et/ou passeports sont à faire dans une mairie équipée d'une station de recueil de demande de titre sécurisé. 32 communes du Bas-Rhin sont équipées du dispositif. Les plus proches dans notre secteur sont Ingwiller et la mairie annexe de Pfaffenhoffen.



La prise de rendez-vous se fait en ligne via le site internet de chacune des communes, soit <https://commune-valdemoder.fr/> ou <https://mairie-ingwiller.eu>

L'accueil du public se fait **uniquement sur rendez-vous** et la **prise de rendez-vous se fait par internet**.
Les deux mairies ne prennent plus de rendez-vous par téléphone

La présence du demandeur est obligatoire

La pré-demande en ligne est à favoriser mais le formulaire peut également être retiré en mairie (Cerfa)

La liste des pièces à fournir est également téléchargeable sur les sites respectifs

ATTENTION

Concernant les Cartes Nationales d'Identité délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 dont la durée de validité est passée de 10 à 15 ans (+ 5 ans) :

Il est possible de demander leur renouvellement si celle-ci est échue dès lors que l'utilisateur est en mesure de justifier de son intention de se rendre à l'étranger, et à condition qu'il ne soit pas titulaire d'un passeport valide.

Le nombre de demandes ayant explosé cette année, les demandes pour un simple changement d'adresse ne sont actuellement pas traitées par la Préfecture et les délais d'attente sont relativement longs.

Alors pensez à vérifier vos documents d'identité et anticipez vos démarches si nécessaire.

NOUVEAU : TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT

À partir du 1er janvier 2023, vous pourrez déposer dans le bac de tri tous les emballages ménagers : **emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires, et tous les emballages en plastique**. Une simplification majeure du geste de tri qui vous facilitera la vie et vous permettra de trier plus !

Vous pourrez trier vos pots de yaourt, barquettes en plastique et en polystyrène, sachets et films plastique, etc.

Retrouvez les nouvelles consignes de tri dans notre **Guide des déchets 2023**, sur notre site internet : www.smictomdesaverne.fr ou sur le **nouvel autocollant** qui sera apposé sur votre bac jaune.



Pour toute question sur le tri, appelez le 03 88 02 21 82

DANS LE BAC JAUNE, QUE TRIEZ-VOUS ?

DÉSORMAIS TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT. Papiers, cartons, flaconnages en plastique, emballages en plastique ou métal à déposer en vrac (sans sac) et vidés. Ne pas compacter les bouteilles de haut en bas, ne pas emboîter ni rincer les déchets.

NOUVEAU

Tous les autres emballages en plastique

Interdits :

- Les mouchoirs, l'essuie-tout
- Les vêtements
- Le verre cassé
- Les masques

Bien trier les emballages plastique
Désormais, tous les emballages ménagers sont à déposer dans le bac de tri.

Les emballages en carton et briques alimentaires

Les bouteilles et flacons en plastique

Tous les papiers

Les petits emballages en métal

Les emballages en métal

COLLECTE 2023 : Attention changement à Schalkendorf !

**Collecte ordures ménagères - bac orange
le jeudi des semaines impaires**

**Collecte sélective - bac jaune
le jeudi des semaines paires**

Veillez à sortir votre bac la veille du jour de collecte, même si elle est prévue l'après-midi.

Un service qui s'adapte

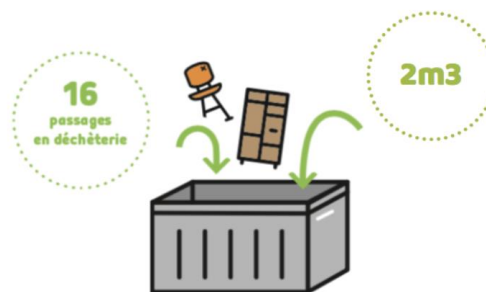


Pour accompagner la dynamique de l'extension des consignes de tri et dans la logique de maîtrise des coûts, le service de collecte du bac orange va également être adapté

En 2021, 92,3 % des usagers du Smictom de Saverne ont sorti leur bac orange 26 fois ou moins dans l'année. À partir du 1er janvier 2023, l'extension des consignes de tri allégera encore le bac orange. La fréquence de collecte s'adaptera donc à ces nouvelles habitudes en passant d'une collecte toutes les semaines à une collecte toutes les 2 semaines, soit 26 collectes par an, sauf à Bouxwiller, Ingwiller et Saverne où la fréquence demeure inchangée pour l'instant.

La collecte se déroulera également en biposte à partir du 1er janvier 2023 pour tout le territoire du Smictom de Saverne. C'est-à-dire que certaines collectes auront lieu le matin et d'autres l'après-midi.

De plus, à compter du 1er janvier 2023, le nombre de passages en déchèterie compris dans la redevance passera de 24 à 16. Pour faciliter cette évolution, le volume maximum par passage ne sera plus limité à 1 m³, mais à 2 m³. Il est à noter qu'à l'heure actuelle, selon les études de fréquentation, 96 % des usagers se rendent en déchèterie moins de 16 fois par an.



Cette mesure a également pour objectif de libérer du temps aux gardiens pour le conseil aux usagers.

Mise en conformité des bacs

Depuis octobre 2022, le Smictom prend en charge les bacs jaunes. Pour ce faire, il a missionné la société Schäfer qui a contacté l'ensemble des habitants en vue de la mise en conformité de leurs bacs.

L'objectif est que tous les usagers soient dotés d'un bac jaune en bon état, au bon volume et équipé d'une puce dans le début de l'année 2023.

En tant que gestionnaire du parc de bacs, le Smictom assurera la maintenance des bacs détériorés.

Vous retrouverez une foire aux questions et toutes les informations relatives à cette opération sur notre site internet : www.smictomdesaverne.fr



Objectif :

**- 10 %
de déchets
pour 2028**

Le Smictom met en oeuvre des actions de réduction des déchets depuis 2012, ce qui nous a permis d'atteindre des résultats honorables : **un habitant du Smictom a produit en moyenne 530 kg de déchets en 2019**, soit 14 kg de moins qu'au niveau régional et 52 kg de moins qu'au niveau national.

En 2022, le Smictom a démarré l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA). Concrètement, il s'agit de définir et coconstruire un plan d'actions en matière de réduction du gaspillage et des déchets sur notre territoire. L'enjeu est de taille : accompagner le changement de nos pratiques en tant que consommateur pour aller vers une société plus durable et vertueuse.

Dans ce cadre et pour nous conformer aux réglementations nationales et régionales, nous nous sommes fixés l'objectif ambitieux de **10 % de réduction supplémentaire d'ici 2028** soit une production de 477 kg de déchets par habitant et par an en 2028.

Toutes ces actions visent à améliorer la qualité de notre service en agissant pour notre avenir. Leur succès sera le fruit de l'engagement de chacun.





Découvrez nos nouveaux sites internet :

- Communauté de Communes : www.hanau-lapetitepierre.alsace
- Office de tourisme intercommunal : tourisme.hanau-lapetitepierre.alsace
- Piscines : piscines.hanau-lapetitepierre.alsace
- Château de Lichtenberg : www.chateaudelichtenberg.alsace

Sobriété énergétique : adoptons les bons réflexes

Notre territoire doit faire face comme l'ensemble des communes et intercommunalités françaises à la forte hausse du prix de l'énergie qui grève les finances publiques. Le 6 octobre dernier, le gouvernement a présenté un plan de sobriété énergétique qui prévoit de baisser de 10% l'ensemble de la consommation d'énergie en France d'ici 2024 (par rapport à 2019) et de 40% à l'horizon 2050.

Parmi les mesures présentées figure la réduction de la consommation d'électricité liée à l'éclairage public, qui représente, en moyenne, 30% des dépenses d'électricité d'une collectivité.

La Communauté de Communes exerce la compétence éclairage public. Elle réalise les investissements et gère en coordination avec les mairies concernées les 5.963 ouvrages d'éclairage public et les 179 armoires électriques qui les commandent.

Les solutions pour diminuer les consommations d'éclairages publics sont : éteindre les lumières à certaines heures, réduire l'intensité lumineuse, passer aux éclairages LED avec pilotage automatisé ce qui permet une économie d'énergie de 40 à 80% avec un retour sur investissement entre 4 et 6 ans.

La Communauté de Communes, en collaboration avec votre commune, étudie la mise en place de ce type de mesures.

Sobriété également à Hanautic

Les piscines sont également incitées par le gouvernement à adopter des mesures de sobriété énergétique.

Au Centre aquatique Hanautic (Bouxwiller), les horaires d'ouverture sont modifiés (fermeture au public le dimanche) pour la fin de l'année et la température de l'ensemble des bassins est diminuée de 1,5 degré (température du bassin sportif : 26,5 ° C et ludique : 28,5 ° C).

L'établissement reviendra à des plages d'ouverture plus importantes, dès que nous serons en capacité de le faire. Infos complètes : <https://piscines.hanau-lapetitepierre.alsace>

Nouveau !

Soyez informés instantanément grâce à l'application citykomi®

Vous n'avez plus besoin de chercher l'information !

La Communauté de Communes vous informe désormais en direct sur votre smartphone (et tablette) avec un nouveau service de notifications en temps réel. Soucieuse de moderniser sa communication et répondre ainsi aux attentes de ses habitants, la Communauté de Communes vient de se doter de l'application Citykomi®.

Téléchargeable gratuitement à partir des plateformes App Store (iPhone) et Play Store (Android), Citykomi®, permet aux habitants du secteur de rester connectés pour recevoir la bonne information au bon moment.

Plus besoin de chercher l'information ! Très simple à utiliser et très efficace, Citykomi® vise d'abord à faciliter la vie des habitants dans leur quotidien : chacun peut recevoir directement les informations, actualités et événements de la Communauté de Communes.

Facile, gratuite et anonyme !



Délibérément conçue pour respecter la vie privée des usagers, l'application Citykomi® ne nécessite la création d'aucun compte et n'exige aucune donnée personnelle pour s'abonner.

Pratique, comment ça marche ?

Une fois l'application téléchargée, il suffit de flasher le QR Code de Hanau-La Petite Pierre infos ou de rechercher Hanau-La Petite Pierre infos dans l'application via la petite loupe pour s'abonner aux informations.

Les messages reçus sont rédigés par le service communication de la Communauté de Communes pour vous informer en temps réel. Il n'y a aucune publicité dans l'application.

Maison de la famille

Le 5 septembre dernier s'est déroulée la cérémonie d'inauguration de la Maison de la famille située à Ingwiller. Il s'agit du premier établissement de ce type à ouvrir dans le département du Bas-Rhin. Les actions de soutien à la parentalité menées par la Communauté de Communes prennent ainsi une nouvelle ampleur.

La Maison de la famille, c'est quoi ?

La création de la Maison de la famille permet de répondre aux questions des parents. Ce lieu ressource de proximité a pour ambition d'accompagner les familles tout au long de leur chemin de parents : du bébé au jeune adolescent en passant par l'enfant.

La maison de la famille se compose de différents services :

- Le Relais Petite Enfance (RPE) propose aux parents et aux assistantes maternelles des ateliers sur Ingwiller et en itinérance ainsi qu'un accompagnement pour les démarches administratives (contrat de travail...).
- Le guichet unique aide les familles à la recherche d'un mode d'accueil sur le territoire.
- Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) propose des moments de socialisation, de partage et d'écoute de manière anonyme et gratuite sur Ingwiller et Bouxwiller.
- « L'enfance et la vie sociale » anime le réseau d'accueil de loisirs et suit la délégation de service public des périscolaires, développe et coordonne des projets de la vie sociale.
- Le service solidarité sénior propose des actions et animation pour dynamiser le territoire pour nos aînés.

Fonctionnement

Les familles et professionnels (assistantes maternelles, intervenants extérieurs, visites médiatisées) sont accueillis dans des espaces collectifs ou confidentiels. Une salle de motricité et une salle de jeux permettent la réalisation d'ateliers d'éveil pour les enfants. Le jardin attenant au bâtiment a vocation à devenir un véritable lieu de vie permettant des expérimentations pédagogiques tout en favorisant le lien intergénérationnel.

Des permanences physiques ou téléphoniques des différents services sont assurées :

Parentalité :

- Lundi et vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00
- Mercredi et jeudi : 13h30-17h00

LAEP : pour les familles d'enfants de 0 à 6 ans

- le lundi de 14h30 à 17h30 à la salle de la sommellerie à Bouxwiller
- le vendredi de 9h à 12h à la Maison de la famille à Ingwiller

RPE et guichet unique :

Lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

Une année au jardin !

Depuis septembre dernier, la Maison de la Famille propose des activités pour toute la famille au sein de son jardin intergénérationnel. De 0 à 99 ans, expérimentez de multiples activités en lien avec la nature et le jardinage. Un programme à découvrir. L'entrée est libre et gratuite.

Infos complètes sur : www.hanau-lapetitepierre.alsace

Maison de la famille - 3b, rue du Fossé à Ingwiller

Tél. 03 88 89 69 50 - maisondelafamille@hanau-lapetitepierre.alsace

Espace France Services, on vous accueille !

L'Espace France Services, géré par la Communauté de Communes, se trouve dans les locaux de l'Ecole intercommunale de musique à Ingwiller (tél. 03 69 17 50 03 – franceservices@hanau-lapetitepierre.alsace). Gratuit et ouvert à tous, il facilite l'accès des citoyens aux services publics et à leurs outils numériques. Des ateliers numériques gratuits et ouverts à tous sont organisés régulièrement durant l'année.

Campagne d'isolation de combles non aménagés

Une campagne d'isolation de combles non aménagés à destination des habitants, entreprises et associations du secteur sera lancée prochainement. Une initiative du Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Pays de Saverne Plaine et Plateau qui s'est associé pour l'occasion à la société Cosi-Habitat, spécialisée dans l'ingénierie de projets.



Le Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Pays de Saverne Plaine et Plateau est porteur du Plan Climat Air Energie Territoriale pour le compte des Communautés de Communes du Pays de Hanau-La Petite Pierre, du Pays de Saverne, et d'Alsace Bossue. Dans le contexte actuel particulièrement tendu de hausse du prix des énergies, il s'est associé à la société Cosi-Habitat, spécialisée dans l'ingénierie de projets, afin de proposer aux habitants, entreprises et associations du secteur une campagne de massification d'isolation de combles non aménagés par procédé de soufflage à des tarifs préférentiels.

Cette campagne a plusieurs avantages. Elle est :

- Efficace (1^{er} point de déperditions énergétique : – 30%),
- Rapide : + ou – 1heure pour 100 m² traités,
- Peu contraignante : intervention possible sur site occupé, sans gêne pour l'activité ou les occupants.
- Financièrement accessible au plus grand nombre,
- Economiquement rentable : 15 à 20% d'économies sur la facture de chauffage dès la première année.

Par sa dimension et ses ambitions, elle se veut un levier de réduction des Gaz à effet de Serre et un outil efficace permettant de substantielles économies d'échelle au bénéfice de tous.

La société propose 3 types d'isolants :

La laine de verre ISOLENE 4 de Saint GOBAIN ou la laine de roche ROCKWOOL LOFT 045, aux tarifs négociés suivant :

- 8,61 €TTC/m² pour les bâtiments tertiaires,
- 7,81 €TTC/m² pour les bâtiments résidentiels,
- 2,00 €TTC/m² pour les bâtiments de santé (cabinets d'infirmiers...)

La ouate de cellulose IGGLO France aux tarifs négociés suivants :

- 14,11 € TTC/m² pour les bâtiments tertiaires,
- 13,31 € TTC/m² pour les bâtiments résidentiels,
- 7,50 € TTC/m² pour les bâtiments de santé.

Cette campagne se déroulera en 2 phases :

- Une première phase de diagnostic des bâtiments potentiellement bénéficiaires
- Une seconde phase de travaux si vous souhaitez les engager

Renseignements: M. BARRIMBORDES, chargé d'affaires pour la société COSI Habitat [06.75.05.61.19](tel:06.75.05.61.19)

Un siècle pour le doyen d'âge de Schalkendorf

Charles VOGEL, que tous appellent « Schnider », a fêté son 100ème anniversaire le 19 février 2022

Le maire, Bernard Krieger, ses deux adjoints, Dany Gangloff et Huguette Schmitt, sont allés lui rendre un hommage particulier au nom de la commune et de ses habitants pour cet évènement exceptionnel.



Charles a vu le jour le 19 février 1922 à Bouxwiller, où il a grandi avec un frère d'un an son aîné décédé il y a seulement quelques mois.

Le 26 avril 1947, il a uni sa vie à celle de Marie Cronimus de Schalkendorf. De leur union sont issus deux enfants, Pierre et Claude, 5 petits-enfants et 6 arrière-petits enfants. Charles et Marie ont eu l'immense chance de pouvoir fêter ensemble leurs 65 ans de mariage le 26 avril 2012. Marie est décédée en septembre 2013. Charles a donc passé les trois quarts de son existence, soit 75 ans à Schalkendorf, dont 66 ans avec son épouse. Son handicap à un pied l'a épargné d'être incorporé pendant la deuxième guerre mondiale et le souvenir qu'il garde de cette pénible période est d'avoir passé bon nombre de nuits dans une cave avec des femmes âgées

à Pfaffenhoffen sur des tas de pommes de terre qui faisaient office de matelas.

Tailleur émérite, Charles a pu exercer le métier qu'il a choisi à l'issue de sa scolarité durant toute sa vie active, d'abord chez un patron, puis à son propre compte, pour ensuite finir sa vie professionnelle chez VESTRA d'abord à Bouxwiller puis à Bischwiller et ce jusqu'à sa retraite. Dans cette entreprise de renom de l'époque, Charles était plus spécialement en charge de la confection de vêtements pour des clients privés, mais il avait également la responsabilité du ramassage d'une grande partie de ses collègues. Jusqu'à une date récente, Charles a aussi été le spécialiste du raccommodage et du raccourcissement des vêtements non seulement pour les villageois mais aussi pour des habitants des communes voisines.

Membre du conseil municipal durant deux mandatures, de 1977 à 1989, le jubilaire s'est toujours impliqué dans la vie du village et de ses habitants et c'était toujours avec grand plaisir qu'il retrouvait les uns et les autres pour un brin de discussion au coin d'une rue ou lors des manifestations organisées dans le village.

Interrogé par les uns et les autres sur ses plus beaux souvenirs du siècle qui vient de s'achever pour lui, Charles a clairement affirmé, le regard pétillant, qu'il a apprécié chaque moment et n'en regrette aucun.

Sa santé ne lui permettant plus de rester seul dans le corps de ferme que les parents de Marie avaient acquis en 1937, il a récemment trouvé un nouveau chez soi dans un EHPAD.



Grands Anniversaires

Georges DORER
le 6 février 1942
a fêté ses 80 ans

Doris MEHL
le 8 février 1937
a fêté ses 85 ans

Yvonne KLEIN
le 4 octobre 1937
a fêté ses 85 ans

Nicole SCHOLLER
le 6 décembre 1937
a fêté ses 85 ans

Marthe STAATH
le 21 décembre 1927
a fêté ses 95 ans



Jean-Ernest SCHMITT
le 22 novembre 1932
a fêté ses 90 ans



Mariages

Joël BIERSOHN
et **Martine TAVERNIER**
le 9 juillet 2022



Claude LENTZ
et **Sophie ASSIATA**
le 27 août 2022

Naissance

Nikola IVANOVSKI
né le 24 mars 2022
fils de Steve IVANOVSKI
et de Stéphanie GENTNER
domiciliés 24, impasse des Cerisiers





Décès

Frieda LENTZ née DIEMER
domiciliée au 59, rue Haute
née le 17 juin 1936
est décédée le 23 février 2022



Le secrétariat de mairie sera fermé du 24 décembre 2022 au 3 janvier 2023 inclus

n'oubliez pas de  la page  de la commune

Impression : Dycal Bureautique
21 route de la Wantzenau 67800 Hoenheim
03.88.83.32.76
accueil67@dyctalbureautique.fr
SIRET : 39743097600043